

D 270126-02

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 janvier 2026**

Sur convocation en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BLANC Jean Luc

BRUNET Myriam

BURTIN Béatrice

JANODY Patrice

JACQUEMET Rodolphe

VINIERE Michel

LAUPRETRE Patrick

BILLOUD Jean-Louis

VEUILLET Philippe

BONHOURS Paola

THERMET Laure

MARION Isabelle

MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

PERDRIX Catherine

MERLE Sandra

DAVID Magalie

TAPONARD Emmanuel

SCHUBERT Anja

BELQAID Zahira

JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN

Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Étaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu la délibération du 28 juin 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales dispose que «*dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril [30 avril en année électorale], en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette [et aux restes à réaliser de l'année précédente]. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétées en 2025 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») est de 7 059 104,38 € Conformément aux textes applicables, le crédit voté ne peut être supérieur à 1 764 776,10 €.

Compte tenu des besoins d'investissement à réaliser avant l'examen du budget qui aura lieu en Conseil municipal en avril 2026, il conviendrait de prévoir un crédit dérogatoire de 1 363 575 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

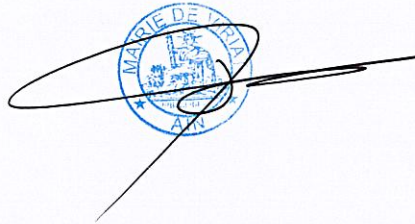
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	45 000,00
2031	Frais d'études	45 000,00
	Détail	
	Etudes MOE Micro crèche	25 000,00
	Diagnostic Amiante	5 000,00
	MOE requalification des ponts	15 000,00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	260 000,00
2041582	Subventions d'équipement aux organismes publics	180 000,00
	Détail	
	Eclairage public	180 000,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	80 000,00
	Détail	
	Equipements numériques	80 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 058 575,00
2112	Terrains de voirie	230 000,00
	Détail	
	Acquisitions voirie - piste cyclable	5 000,00
	Aménagement d'un parking	225 000,00
2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	5 000,00
	Détail	
	Plantations arbres	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 000,00
	Détail	
	Reprise système arrosage	8 000,00
21316	Equipements du cimetière	20 000,00
	Détail	
	Acquisition colombarium	20 000,00
21328	Constructions - Autres bâtiments privés	500 000,00
	Détail	
	Acquisition bâtiments	500 000,00
21351	Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Bâtiments publics	35 000,00
	Détail	
	Systèmes alarmes et vidéo surveillance	35 000,00
2138	Autres constructions	21 000,00
	Détail	
	Local vélo	21 000,00
2151	Réseaux de voirie	5 000,00
	Détail	
	Remise en état des fossés	5 000,00
2152	Installations de voirie	5 000,00
	Détail	
	Panneaux de signalisation et mobilier urbain	5 000,00
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00
	Détail	
	Remise en état des poteaux incendie	5 000,00
215731	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	30 000,00
	Détail	
	Tondeuse	30 000,00
215738	Autres matériels et outillages de voirie	5 000,00
	Détail	
	Outillages pour la voirie	5 000,00
215741	Installations, matériel et outillages des cantines scolaires	2 200,00
	Détail	
	Chariot de service	2 200,00
21578	Autres matériels techniques	5 000,00
	Détail	
	Outillages pour le bâtiment	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	107 000,00
	Détail	
	Pelle mécanique	80 000,00
	Borne IRVE	27 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00
	Détail	
	Remplacement d'une porte	5 000,00
21838	Autres matériels informatiques	40 000,00
	Détail	
	Equipements numériques	40 000,00
2188	Autres	30 375,00
	Détail	
	Mobiliers et équipements divers	18 000,00
	Livres - fonds documentaires	6 000,00
	Lit	640,00
	Aspirateurs	3 100,00
	Réfrigérateur	1 000,00
	Siège ergonomique	635,00
	Machine à laver	1 000,00
	Total	1 363 575,00

D 270126-02

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- voter une enveloppe de crédits dérogatoires s'élevant globalement à 1 363 575 € conformément à la répartition comptable présentée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

